



Compte rendu de l'audio-conférence du Second Conseil de Promotion des Contrôleurs Stagiaires
Promotion 2019-2020, en date du 21 avril 2020.

Suite aux observations concernant un manque de communication relatif au déroulé de notre fin de scolarité, Monsieur RAMIR a précisé qu'il a fait publier une brève dès le lendemain de l'allocution du Président de la République.

Il est important de noter qu'une grande majorité des réponses apportées l'ont été dans un contexte très particulier. Elles nécessiteront donc des mises à jour à mesure du déconfinement à venir. Monsieur RAMIR précise qu'il est important que les stagiaires se connectent régulièrement à Odissée pour suivre les informations publiées.

Concernant notre prise de poste, l'information communiquée précédemment par les directeurs d'établissements laissait place à certaines interprétations. Il s'agit donc bien d'une **prise de poste à partir du lundi 18 mai**. La semaine précédente (du 11 au 15 mai) sera réservée pour le rendu des ordinateurs et la libération des logements.

Il est important de noter que dans des **situations personnelles bien particulières**, qui seront examinées au cas par cas, **cette date pourrait être revue**. Il est d'ailleurs demandé aux stagiaires pour qui cette date de prise de poste ne reflète absolument pas un caractère relevant du possible, de bien vouloir se manifester auprès de leurs directions d'affectation.

En ce qui concerne les **logements**, au vu de la date de fin de confinement, il est de toute façon **impossible de les libérer avant le 11 mai**. Des démarches ont été entreprises par le directeur en ce qui concerne les bailleurs. Les suites données vous seront communiquées par ces derniers. Actuellement, seul l'ARENFIP s'est engagé à ne pas demander de supplément de loyer pour le mois de mai (rien ne sera dû entre la date de fin de bail et le 18 mai).

En ce qui concerne les **ordinateurs**, les différents établissements mettent en place des **plannings pour permettre leurs rendus**. Pour ce faire, vous devrez **vous connecter à Odissée**. Vous aurez le choix d'un jour entre le 11 et le 15 mai, avec des créneaux de 30 minutes proposés. Si vous rencontrez des difficultés à vous rendre sur place, vous pouvez contacter vos correspondants FO.

Concernant la **carte de cantine**, vous devrez **restituer cette dernière avec votre ordinateur**. Les modalités pour la restitution du solde sont encore en discussion avec les prestataires.

En ce qui concerne notre **arrivée dans nos directions d'affectation**, Monsieur RAMIR nous assure que malgré la difficile reprise pour tous, le réseau est prêt à nous faire le meilleur accueil possible. Il n'a pas connaissance d'une possibilité de télétravail à l'heure actuelle.

Pour celles et ceux qui n'ont toujours pas de logement, l'ENFIP n'est pas en mesure de vous aider à en trouver un.

Pour ce qui est de faire votre stage dans la direction de votre habitation principale, l'ENFIP n'est pas décisionnaire. Les directions ont été contactées mais seule la Direction Générale peut l'accorder. Monsieur RAMIR estime donc que cela est possible mais difficile au vu des capacités d'accueil de certaines directions et de l'organisation qui est celle d'une reprise d'activité post confinement. Il vous est donc demandé de bien vouloir prévenir vos directions d'affectation pour leur faire part de vos difficultés à les rejoindre et voir avec ces dernières si elles peuvent vous proposer une solution (prise de poste plus tard ?).

Pour nos collègues des DOM, l'ENFIP ne peut pas se prononcer à l'heure actuelle. Elle a déjà pris contact avec les directions concernées et a saisi le bureau RH2C mais une modification du lieu de stage ne serait pas possible.

Concernant **l'ordonnance relative aux congés**, AA, RTT des fonctionnaires, **publiée le 16 avril au JO**, Monsieur RAMIR a précisé qu'il s'agissait des agents qui étaient en ASA pour « garde d'enfants ». En tant que contrôleurs stagiaires, nous avons été considérés comme télétravailleurs (car nous avons suivi la fin de notre scolarité à distance) et nous sommes actuellement en suspension de cours, donc **non concernés**. Nous le serons une fois en poste. Par ailleurs, les stagiaires qui seront en situation de « garde d'enfants » au 18 mai devront contacter directement leur direction d'affectation et non l'ENFIP.

Concernant la **fin de notre scolarité**, deux points ont été relevés :

- **La formation à distance** : Monsieur RAMIR félicite la rapidité et la réactivité des équipes éducatives, rappelant qu'elles ont été préparées à assurer des cours en présentiel et non à faire des podcasts. Il les en remercie vivement.

Pour celles et ceux qui ont fait remonter que les demandes des formateurs à se connecter régulièrement sur Odissee étaient infantilisantes, Monsieur RAMIR répond qu'il est de leur responsabilité de vérifier que chacun ait pu avoir une possibilité de connexion, mais qu'il leur était aussi important de garder contact avec nous et de prendre de nos nouvelles. Cela n'avait pas pour but de vérifier notre assiduité. Les syndicats ont bien précisé que de nombreux stagiaires avaient, en amont, téléchargé tous les PDF utiles et qu'une connexion à Odissée n'avait aucun intérêt à part perturber le réseau.

A la demande formulée pour avoir des visioconférences, Monsieur RAMIR a expliqué que cela aurait été impossible puisque nous sommes trop nombreux, ajoutés à cela les problèmes de connexion.

Il nous a été assuré que certains podcasts étaient à venir et qu'une boîte à outils serait à notre disposition pour nous permettre de nous accompagner au mieux dans notre prise de poste.

- **Les évaluations** : à cause de la mise en place du confinement, toutes les copies n'avaient pas pu être récupérées. Les résultats de l'écrit n°3 et de la note de participation seront donc connus fin avril. Pour les absents à cette dernière épreuve écrite, ils ont du recevoir un courriel hier, leur précisant la mise en place d'une **épreuve de remplacement les 27 ou 28 avril**. Leurs résultats seront publiés en même temps que ceux des autres.

Pour les stagiaires concernés par **l'épreuve de rattrapage**, cette dernière se tiendra courant de la **semaine du 4 mai**.

In fine, la CAP de titularisation n'a pas encore été prévue. Nous serons informés de la suite dans les semaines à venir.

Dans le cas des collègues ayant réussi le concours d'inspecteur, FO a demandé à ce qu'une dérogation vous soit accordée afin d'éviter de partir pour quelques semaines en stage, engageant ainsi des frais supplémentaires et bloquant un poste pour d'éventuels candidats à ce poste. Monsieur RAMIR nous a répondu qu'il s'agissait d'une question concernant les Ressources Humaines et qu'il ne pouvait pas se positionner. Un mouvement national serait impossible mais peut-être serait-il envisageable pour un mouvement local de **faire intervenir les directeurs départementaux** qui sont les seuls à pouvoir vous l'accorder. Vous devez donc contacter l'administration centrale.

Vos élus FO-DGFIP

Camille JANIN et Sofiane DELPIERRE